

CHUZELLES

informations



Novembre - Décembre 2001

n° 57

8 décembre 2001

les Chuzellois étaient au rendez-vous



Plus de 900 personnes avaient répondu présent à l'invitation de la municipalité pour ce 8 décembre, soirée organisée en partenariat avec les commerçants et les associations de notre village. 150 enfants ouvraient la soirée par un défilé aux lampions de St Hippolyte au centre village où était installé le marché de Noël. Les commerçants animaient ce marché : le boulanger nous réservait ses meilleures bûches alors que « Le Tempo » nous proposait un excellent vin chaud. La musique était présente au rendez-vous relayée par la chorale de Chuzelles qui interprétait quelques morceaux de son répertoire. Un défilé de coiffure et maquillage organisé par les salons Kel'coiffure et l'institut Vital Beauté, nous permettait d'apprécier le savoir-faire de leurs créatrices devant la vitrine de Chantal fleurs décorée pour la circonstance. A 19h30 le père Noël descendait du ciel, ardemment attendu par les enfants qui clamaient son nom. Après une distribution de papillotes, chargé des lettres qui lui étaient confiées, il reprenait sa route vers d'autres villages. Porcelaines peintes à la main, verrerie décorée, bougies, tableau de tissus, décorations de Noël, cartes postales, miel, vins, alcool de poire étaient exposés à notre choix par les artistes venus eux-mêmes tenir leur stand. Les associations fort actives assuraient le « buffet » confectionnant sur place sandwiches, frites, gaufres, crêpes, présentant des hûtres, de beaux gâteaux, des marrons chauds dans un Belvédère sonorisé pour l'occasion par Mr SERRANO .
Le 1^{er} marché de Noël était né !

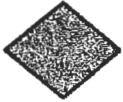
le mot du maire...

Je vous présente avec l'ensemble des conseillers municipaux, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Je souhaite qu'elle apporte à chacun de vous bonheur et santé dans un univers de paix. J'adresse aux commerçants et artisans de notre commune mes vœux de prospérité pour 2002. Que cette nouvelle année apporte également aux bénévoles des diverses associations d'entraide, sportives et culturelles de grandes satisfactions dans leur engagement au quotidien.

2002 sera l'année des nouveautés :

- Tout commence dès le 1^{er} janvier par le changement de monnaie. Il nous faudra désormais nous familiariser avec l'Euro !
- A cette même date, nous entrerons dans la communauté d'agglomération du pays viennois où Chuzelles devra prendre sa place. Sa représentativité sera assurée par Didier CAMUZET et moi-même. Nous serons très attentifs pour défendre au mieux les intérêts de notre village. Le 8 janvier 2002 aura lieu l'élection du président et des représentants des commissions qui composeront cette assemblée.
- A la mairie nous accueillerons mi-février 2002 Mme Marie-Françoise BRUNET, rédacteur territorial qui succédera à Mme Aznive MARCARIAN partie en retraite le 31 décembre 2001.

A tous bonne et heureuse année 2002



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2001

L'an deux mille un, le seize novembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Gilles BOURGUIGNON, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2001

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, NAVARRO, RIEU
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : M. MIELCZAREK donne pouvoir à G. BOURGUIGNON
D. CAMUZET

SECRETAIRE : S. RIEU

Monsieur le maire ouvre la séance.

◆ Délibérations

1-Budgets supplémentaires 2001 :

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur les dépenses qui seront engagées puis passe la parole à M.T. CARRET pour la présentation des différents budgets supplémentaires.

Après diverses explications, les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur le budget supplémentaire communal.

Celui-ci est adopté par : 17 voix POUR et 1 abstention.

budget supplémentaire COMMUNAL 2001 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 2 361 341 F
- section d'investissement : 834 769 F

budget supplémentaire CCAS 2001 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section de fonctionnement : 10 123 F
- section d'investissement : 3 580 F

Après diverses explications, les membres du CCAS sont appelés à se prononcer sur ce budget supplémentaire.

Celui est adopté par : 5 voix POUR.

budget supplémentaire ASSAINISSEMENT 2001 :

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section d'exploitation : 161 593 F
- section d'investissement : 829 445 F

Après diverses explications, les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur ce budget supplémentaire.

Celui est adopté par : 17 voix POUR et 1 abstention.

A l'avenir une plus grande concertation serait souhaitable en amont pour évaluer au mieux les dépenses à engager. Un système de fiche par opération sera mis à disposition des commissions.

2- Concessions cimetière :

Les tarifs des concessions cimetière n'ayant pas été modifiés depuis 1988, il convient de les réévaluer.

A compter de ce jour, les tarifs suivants seront appliqués :

- concessions trentenaires : 140 €
- concessions cinquantenaires : 280 €

Une possibilité de concession perpétuelle pourra être conservée uniquement dans l'ancien cimetière, au prix de 1 070 €.

Certaines familles peuvent également émettre le souhait d'inhumer « temporairement » leurs proches en attente d'un transfert dans un autre lieu. Trois tombes (allée A : n°9, 11 et 13) seront réservées à cet effet, pour une durée maximum de 10 ans, dans l'ancien cimetière, au prix de 110 €.

Ces tarifs pourraient faire l'objet d'une réévaluation tous les 5 ans. Toutefois, il y a lieu de ne pas oublier la situation parfois difficile dans laquelle sont confrontées les familles.

Le détail du règlement reste le même qu'en 1988 et sera repris dans le contenu de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable par : 18 voix POUR.

◆ Compte-rendu de divers syndicats

SYVROM :

En raison de l'intercommunalité qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2002 et d'une nouvelle loi qui doit être présentée, il y a une pause dans les projets.

Intercommunalité :

les membres du comité de pilotage ont travaillé pour définir les différentes compétences. Dans le cadre de ces dernières, un examen précis a permis de définir l'intérêt communautaire et le contenu de chacune. Ce

travail sera soumis à l'approbation de l'ensemble des représentants des communes le 28 novembre.

La création de cette communauté va voir la disparition des syndicats suivants :

- SIVOM pour l'ensemble des communes sauf Vienne
- SIVU pour l'ensemble des communes
- SIGETU Vienne et Pont-Evêque
- SIPREDEL (Vienne, Pont-Evêque, Chasse-sur-Rhône), déjà inclus dans le District.

Par ailleurs, la communauté se substituera aux communes membres pour :

- SYVROM
- Syndicat Rhône Gier (déjà fiscalisé) pour les communes du Rhône
- SITOM pour le traitement des ordures ménagères (Chasse-sur-Rhône, Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne)
- SMESSAV

Le conseil municipal doit se réunir avant le 5 décembre pour désigner deux délégués de la commune.

SIVU :

Une modification est intervenue dans les délégués de la commune de Chasse-sur-Rhône aux instances du comité local de l'habitat.

titulaire : Mr C.BALSAMO – suppléant : Mme C. CINO.

contrat de ville de l'agglomération de Vienne :

. Signature de la convention thématique « habitat – cadre de Vie – déplacements »

. Fiche projet 2001 « observatoire de l'habitat » : solliciter une subvention de l'état octroyée au titre du contrat de ville d'un montant de 25 000 F ; solliciter une subvention du District accordée au SIVU par délibération du 12.02.2001 d'un montant de 20 000 F ; confier une mission d'observation au Pact de l'Isère pour la réalisation de cette action.

. Mise en place du numéro unique à l'échelle du CLH du pays viennois : toutes les demandes de logement OPAC seront adressées immédiatement à l'OPAC de Vienne qui sera chargé de la centralisation et de l'enregistrement.

. Passation d'une convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation professionnelle de la secrétaire.

SE 38 :

Les rapports de contrôle 2000 sur les services publics de la distribution du gaz et d'électricité établis par le SE 38 sont tenus à la disposition du public.

Actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (notamment les obligations incombant aux communes de plus de 5000 habitants), le président du conseil général et le préfet ont entrepris d'actualiser le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Isère élaboré en 1996 (mais non approuvé) dans le respect des dispositions réglementaires précitées.

Pour satisfaire à la mise en œuvre de ce nouveau schéma départemental, un cabinet de conseil, le cabinet « Etudes Actions » a été chargé d'évaluer la

fréquence et l'importance des passages sur les différents territoires du département ainsi que les conditions d'accueil actuelles. Des réunions d'information des élus par grands secteurs –recoupant souvent les périmètres des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) – se tiennent actuellement, afin de présenter la réglementation applicable et les démarches engagées avec le cabinet « Etudes et Actions ». Pour Chuzelles, la réunion a eu lieu à Vienne le 8 novembre à l'espace St Germain en présence du sous-préfet, du représentant du conseil général et des maires de l'arrondissement de Vienne. A la suite de ces réunions, la commission consultative départementale se réunira à nouveau le 22 novembre 2001 pour valider les grandes orientations du schéma départemental. Après avoir consulté les communes concernées, le président du conseil général et le préfet approuveront le schéma départemental au début de l'année 2002. Le schéma devra être mis en œuvre par les communes concernées dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation.

◆ Compte-rendu des commissions

Transports scolaires secteur de Vienne :

Une réunion relative aux transports scolaires s'est tenue à l'espace St Germain à Vienne à l'initiative du conseil général, en présence des représentants d'établissements scolaires, des communes, des transporteurs scolaires, des parents d'élèves.

Concernant Vienne nord-sud :

- 7 lignes régulières dont Vienne-Luzinay
- 13 services spéciaux
- 2341 élèves transportés en direction des établissements viennois (1082 collèges, 1052 lycées, 207 primaires)
- Gratuité des transports scolaires pour l'année 2001-2002
- Tous les jeunes collégiens ou lycéens pourront obtenir une carte jeune avec tarification pour 6 zones : 24 € par mois permettant un déplacement dans toutes les zones ou 8 € permettant un déplacement sur une zone définie.
- Des problèmes persistent en ce qui concerne l'affichage des lignes sur les cars, les horaires non respectés, et les surcharges régulières dans le transport des élèves.

ZAC des Pins :

Une réunion a eu lieu en Mairie le jeudi 25 octobre avec les deux transporteurs de cette ZAC : Delta Entreprises pour la construction d'un bâtiment et Lovefrance pour l'extension des bâtiments ex.Maniatakis (TMS). Une réflexion commune a été menée afin que les constructions s'harmonisent avec le bâtiment existant, ses clôtures, ses plantations ; la partie végétalisation de l'ensemble de la ZAC est prévue pour 2002.

Achat de terrain au lieu-dit « Bourrelières » :

Un compromis a été signé entre la commune de Chuzelles et le propriétaire du terrain pour une superficie d'environ 3200 m².

La régularisation des actes devrait intervenir dans le courant de l'été 2002.

◆ Divers

Point sur débat public : contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise :

Le débat public sur les contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise se déroule en région Rhône-Alpes du 15 octobre 2001 au 31 janvier 2002.

Trois nouvelles réunions sur ce débat public sont prévues :

- 22 novembre à 19H30 à l'Isle d'Abeau
- 29 novembre à 19h30 à Jardin
- 13 décembre à 19H30 à Bron.

Des élus se sont inscrits pour représenter la commune à ces différentes réunions.

Gendarmerie de Chasse-sur-Rhône :

La prise de fonction du nouveau brigadier chef M. RIMETZ s'est déroulée le 15 novembre 2001.

SCI du Belvédère :

Une relance va être effectuée pour la cession de terrain à la commune.

Conseils d'écoles élémentaire et maternelle :

Suite aux 2 conseils d'écoles, il est constaté une augmentation des effectifs, celle-ci préoccupe les élus.

Chuzelles, Histoire et Patrimoine :

Cette association informe par courrier la municipalité de son projet « plantation arbres ». Ce projet a retenu l'attention de tous les élus. La commission « Environnement » sera représentée lors de la plantation d'arbres du 25 novembre.

Centre de Secours :

Interventions octobre 2001 :
6 interventions – 18.40 heures d'interventions – 19 personnes engagées.

Représentation des élus aux diverses manifestations :

Un état des manifestations locales pour les jours à venir est présenté aux élus.

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au 30 novembre 2001 à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2001

L'an deux mille un, le trente novembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Gilles BOURGUIGNON, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2001

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, CASTRO, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO, RIEU
Mmes : BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à G. NAVARRO
D. BROUZES donne pouvoir à C. TERRIER
G. DI RUZZA

SECRETAIRE : S. RIEU

Monsieur le maire ouvre la séance.

◆ Délibérations

1- Intercommunalité

● Désignation de 2 délégués représentant Chuzelles à la future Communauté d'Agglomération :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des candidats se proposent comme délégués.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Madame Marie-Thérèse CARRET et Monsieur Didier CAMUZET se portent candidat.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Gilles BOURGUIGNON 15 voix, Didier CAMUZET 10 voix et Marie-Thérèse CARRET 8 voix.

Messieurs Gilles BOURGUIGNON Maire et Didier CAMUZET conseiller municipal sont donc désignés pour représenter la commune de Chuzelles à la future communauté d'agglomération.

● Transformation du district en communauté d'agglomération et désignation de 2 délégués à la future communauté d'agglomération.

● Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions du livre II (la coopération intercommunale),

Vu l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations,

Vu les arrêtés ministériels en date des 8 février 1960 et 2 août 1962 portant création et extension du district urbain de l'agglomération viennoise,

Vu les arrêtés n°98-7728 en date du 12 novembre 1998

et n°99-2999 en date du 27 avril 1999 précisant la compétence du district de Vienne en matière d'aménagement de l'espace (schéma directeur) et de l'environnement,

Vu la délibération du conseil de district en date du 21 juin 1999 relative au principe de création d'une communauté d'agglomération dans le cadre du contrat de plan état-région et la préparation du contrat d'agglomération,

Vu la loi d'orientation n°99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la délibération du district du 17 septembre 2001 décidant d'étendre ses compétences à l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération,

Vu les délibérations des communes du district décidant d'accepter cette extension de compétences : St Romain en Gal le 25 septembre 2001, St Cyr sur Rhône le 27 septembre 2001, Vienne le 1 octobre 2001, Seyssuel le 5 octobre 2001, Reventin Vaugris le 9 octobre 2001, Pont-Evêque le 10 octobre 2001

Vu l'arrêté inter préfectoral du 26 novembre 2001 modifiant les statuts du district pour étendre ses compétences,

Vu les délibérations des communes suivantes :

- demandant l'adhésion au district de Vienne au 31 décembre 2001 en procédant au transfert de compétences,
- demandant à M. le préfet de prendre l'arrêté d'extension du périmètre du district par adjonction de la commune concernée :

Chuzelles le 26 octobre 2001, St Sorlin de Vienne le 26 octobre 2001, Septeme le 26 octobre 2001, Villette de Vienne le 26 octobre 2001, Moidieu Detourbe le 31 octobre 2001, Jardin le 7 novembre 2001, Les Côtes D'arey le 9 novembre 2001, Chasse sur Rhône le 9 nov. 2001, Chonas l'Amballan le 9 novembre 2001, Estrablin le 9 novembre 2001, Luzinayle 9 novembre 2001, Eyzin-Pinet le 13 novembre 2001, Serpaize le 15 novembre 2001

Vu la délibération du conseil de district du 30 novembre 2001 demandant l'extension du périmètre aux communes ci-dessus indiquées au 31 décembre 2001 et sa transformation en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2002,

● Délibère

Art. 1 : Approuve par 15 voix POUR 3 ABSTENTIONS la demande d'extension du périmètre du district telle que définie dans la délibération du district du 30 novembre 2001,

Art. 2 : Accepte la demande à M. le préfet de transformer au 1^{er} janvier 2002 le district de Vienne en communauté d'agglomération,

- Approuve à cet effet, les statuts annexés à la présente délibération

Art. 3 : Désigne les délégués : Messieurs Gilles BOURGUIGNON et Didier CAMUZET

Art. 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Art. 5 : Monsieur le maire est autorisé à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

2- Indemnités au trésorier.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de bénéficier des conseils du trésorier, il est nécessaire, selon les textes présentés de lui allouer « l'indemnité de conseil » et « l'indemnité pour la préparation des documents budgétaires » au taux maximum à compter du 1^{er} juillet 2001.

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

3-Décision modificative n°6 :

En raison de l'augmentation de certaines échéances d'emprunts (communal) à taux révisable, il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires dans la Section de fonctionnement :

Article 022 : dépenses imprévues : - 13 934 F
Article 6611 : intérêts d'emprunts : + 13 934 F

Après délibération, l'assemblée accepte et émet un avis favorable à l'unanimité.

◇ Divers

Point sur les illuminations :

Un point a été fait avec les membres des commissions

associations et communication pour l'organisation de la manifestation du 8 décembre. Le détail a été présenté à l'ensemble des élus et sera indiqué sur un premier flash distribué à la population.

Effectif au restaurant scolaire :

Une réunion a eu lieu avec le corps enseignant et le personnel communal concernant une petite réorganisation des services du restaurant scolaire pour permettre de gérer au mieux l'augmentation des effectifs les jours de pointe. Une proposition sera mise à l'essai courant du mois de décembre.

Contournement autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (COL) :

Les élus présents aux soirées-débats de l'Isle D'abeau du 22 novembre et de Jardin du 29 novembre ont fait un compte-rendu des échanges à l'ensemble du conseil municipal. Une troisième réunion débat public sur le même thème **aura lieu à Bron le jeudi 13 décembre à 19h30** Salle Albert Camus Rue Maryse Bastié. Des élus chuzellois seront présents.

Visite de la mairie :

Le maire, avec quelques élus, a reçu le jeudi 29 novembre les élèves de la classe CM1 accompagnés de leur institutrice, pour visiter la mairie et expliquer le fonctionnement des services de la collectivité.

Réunions :

Un point a été fait sur l'ensemble des réunions qui se sont déroulées et de celles à venir ces 15 prochains jours.

Dimanche 25 novembre,

les élus ont participé à la manifestation organisée par l'association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine » pour la plantation de 2 arbres sur des terrains privés visibles de la voie publique et à l'entrée marquant une zone urbanisée.

Travaux :

- La rénovation du portail du cimetière est en cours. Le passage sera élargi à 4 mètres.
- L'assainissement des Martinières s'achève ces jours-ci et les travaux d'assainissement de la Combe Garenne débiteront à partir du lundi 3 décembre.
- L'entreprise CHABUEL a été mandatée pour la mise en place des illuminations.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2001

L'an deux mille un, le 21 décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 17 décembre 2001

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO
Mmes AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : M.T. ODRAT donne pouvoir à J.M. LUCAS
A. CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
S. RIEU donne pouvoir à C. TERRIER
R. PRAS donne pouvoir à M.T. CARRET

SECRETAIRE : A. GODET

Monsieur le maire ouvre la séance.

◆ Délibérations

1-Concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour l'équipement des bibliothèques municipales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour solliciter une subvention au titre de la DGD pour l'aménagement, l'équipement en matériel, mobilier et informatisation de la bibliothèque.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable pour solliciter cette subvention.

2- Nécessité d'aménager l'arrêt de bus à Boussole

L'aménagement de l'arrêt de bus n°8 à Boussole consiste précisément en la confection de chaussée (30000F), trottoirs (3500 F), bordures (11000 F), assainissement (22000 F), marquage (2000 F), divers (6500 F) soit un montant total prévisionnel de 75000 F HT soit 19678,71 Euros

Monsieur le maire propose aux élus de solliciter l'aide des organismes concernés (conseil général, conseil régional, état...) pour la réalisation de cet arrêt de bus, la collectivité étant maître d'ouvrage.

Après délibération, l'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

3-Indemnisation des enseignants surveillant les enfants pendant midi

Afin d'assurer une aide au personnel du service restaurant scolaire, des enseignants (professeur des écoles et institutrice) effectuent des heures supplémentaires pendant la pause méridienne pour le compte de la collectivité. Un essai a été effectué pendant le mois de décembre. Les services assurés sont rétribués au moyen d'indemnités dont les taux horaires varient suivant le grade de l'enseignant.

Monsieur le maire propose d'indemniser les enseignantes en fonction du temps passé et des indices.

Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité.

4-Décision modificative n°7

En raison de l'augmentation de certaines échéances d'emprunts (communal) à taux révisable, il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires dans la section de fonctionnement :

Article 022 : dépenses imprévues : - 700 F

Article 6611 : intérêts d'emprunts : + 700 F

Après délibération, l'assemblée accepte et émet un avis favorable à l'unanimité.

5-Mise en place des 35 heures

Le conseil délibère et adopte à l'unanimité le principe de l'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) à compter du 1^{er} janvier 2002.

Le personnel à temps complet (39 h) (Mmes MARTEL, POINGT, Mlle VALETTE, Mrs NAUD, PLANTIER et POINGT) passera à 35 heures avec maintien du salaire.

Le poste à temps complet occupé dans le cadre d'une cessation progressive d'activité (Mme PRAS) pour moitié avec complément par un autre mi-temps (Mme CHOLEZ) passe de 39 heures à 35 heures soit 17 heures 30 pour chacune avec maintien du salaire.

Le personnel à temps partiel (Mmes NAUD et VERDIER) reste à temps partiel.

Le contrat CEC (Mlle NIVON) reste inchangé jusqu'à mi-janvier 2002.

6-Création d'un poste d'agent d'animation

Il y a lieu de créer un poste d'agent d'animation intervenant en milieu scolaire pour régularisation administrative.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité.

◆ Divers

Restaurant scolaire :

Compte tenu des effectifs du restaurant scolaire et pour que les enfants puissent continuer de déjeuner dans de bonnes conditions, les élus ont proposé une réunion pour en discuter. Cette réunion s'est tenue le 30 novembre 2001 en présence des enseignants, du personnel communal, des parents d'élèves et de la municipalité.

Une organisation a été proposée à l'essai durant 3 semaines :

- 2 vrais services : maternelle + CP 11h30 à 12h20
élémentaire 12h20 à 13h00
- 2 personnes assurant la surveillance dans la cour.

Le 21 décembre 2001, un bilan a été effectué. Pour les maternelles, l'entrée simultanée des parents et des personnels communaux venant chercher les enfants déjeunant au restaurant scolaire, entraîne des difficultés de surveillance et de sécurité et ne permet pas de gagner beaucoup de temps pour l'entrée au restaurant scolaire vers 11h35.

La sortie prévue pour 12h20 ne laisse pas suffisamment de temps aux enfants pour qu'ils déjeunent tranquillement (surtout pour les enfants de la petite section qui ont besoin d'une aide constante).

Pour l'élémentaire, la mise en place de 2 services distincts est un progrès qui améliore les conditions de restauration. Le personnel est plus disponible et l'ambiance sonore moins élevée.

Le fait d'avoir une personne supplémentaire pour la surveillance de cour est un plus indéniable et indispensable qu'il faut pérenniser.

Pour tenter de remédier aux difficultés rencontrées par les maternelles, un nouvel essai sur 2 semaines sera mis en place dès le 7 janvier 2002.

11h30 à 12h10 : école élémentaire
12h10 à 13h00 : maternelle

Ce qui permettra aux enfants de la maternelle d'être moins bousculés. A la suite de ces discussions, une réflexion est lancée sur l'opportunité de l'accueil des enfants de la petite section. Un nouveau bilan sera effectué à la suite de ces deux semaines.

A titre d'essai, le conseil souhaite engager une personne travaillant 1h30 par jour (de 11h30 à 13h00) pour la surveillance des enfants.

Adopté à l'unanimité.

Bilan de la soirée du 8 décembre :

Comme prévu, l'après midi a débuté par la mise en place des étals pour le marché de Noël, la décoration des sapins, l'installation du « barnum », la mise en place des barrières et des panneaux de « danger ». Les exposants sont arrivés à partir de 16h30.

L'animation a commencé à partir de 17h30 avec la musique d'ambiance puis par le célèbre orchestre qui a apporté un plus indéniable à la soirée. Les parents d'élèves ont pris en charge les enfants des écoles pour le défilé aux lampions jusqu'au Belvédère où le Père Noël a joué les vedettes en se faisant un peu attendre et en feignant de « louper » l'échelle. Ce fût un véritable triomphe. Les papillotes furent distribuées en un tour de main. La chorale « La Clé des Chants » est venue interpréter quelques airs de circonstance. Vers 19h30, l'orgue de Barbarie a pris la suite musicale.

Les divers exposants et les associations ont eu beaucoup de succès.

La distribution de marrons a rapporté la somme de 550 F dont 80 F ont été utilisés pour l'achat de 2 ballons de basket pour les enfants mangeant au restaurant scolaire. Le reste de la somme a été donné aux directrices des écoles élémentaire et maternelle pour les élèves.

Travaux en cours d'achèvement sur l'année 2001 :

Enumération de divers travaux exécutés ou en cours d'achèvement dans les bâtiments communaux, la voirie, les écoles, le cimetière. La tranche d'assainissement de la Combe est en voie d'achèvement.

- Pose d'un brûleur fioul sur la chaudière par M. DELAIRE. Un problème électrique doit être résolu avec la Ste France CHAUFFAGE.
- Le contrôle technique du camion a été fait fin novembre 2001. Il faudra changer prochainement les 2 rotules de la direction avant. La batterie a été remplacée dernièrement.
- Les supports de talus devant la mairie sont à terminer. Les employés communaux ont dû arrêter momentanément à cause du gel.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le maire

G. BOURGUIGNON



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIRCAT

Le SIRCAT (Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'un Centre d'Aide au Travail) a été créé le 8 décembre 1976. Il regroupe 30 communes dont 21 de l'Isère et 9 du Rhône. Son siège est fixé en mairie de Vienne.

Son bureau est composé :

- d'une présidente : Yvette JARS, conseillère municipale déléguée aux handicaps mairie de Vienne
- de six vice-présidents :
 - Gilles PRAS, commune de Seyssuel
 - François BASEUNANA, commune de Sainte-Colombe
 - Christiane BOREL, commune de Chuzelles
 - Elisabeth CELARD, commune de Reventin-Vaugris
 - Christian FERRARRI, commune de Septème
 - Denise QUINTANILLA, commune de Chasse-sur-Rhône

Le SIRCAT a pour objet :

1. L'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour handicapés mentaux et d'un foyer avec restauration.
2. La construction et l'équipement de ces établissements en collaboration avec l'AFIPAEM (Association Familiale Départementale de l'Isère pour l'Aide aux Enfants Infirmes Mentaux).

Le SIRCAT est administré par un comité de délégués d'élus des communes associées. Le Syndicat a pour ressources principales la participation des communes membres aux frais de fonctionnement (135200 Francs) et de loyers supportés par l'AFIPAEM en compensation des emprunts (735054 Francs)

A ce jour le SIRCAT gère le CAT de Malissol et son foyer d'hébergement PERRET-GAYET ainsi que la maison d'accueil spécialisé de SEYSSUEL. Son budget actuel est de 870254 Francs.

Il est à noter que le SIRCAT est appelé à évoluer en fonction des besoins de l'AFIPAEM, qui envisage une redistribution des responsabilités sur le sud-Isère.

Vous êtes un futur usager potentiel du gaz naturel et vous avez des interrogations sur l'arrivée du gaz dans la commune.

Le Syndicat 'Energies' de l'Isère – SE38 - est votre interlocuteur.

En effet, depuis février 1999 le SE38 représente 502 communes de l'Isère, dont votre commune fait partie, pour organiser la distribution publique du gaz.

A ce titre, il a en charge de conclure les contrats de concession pour une durée de 20 à 30 ans avec le futur concessionnaire, aujourd'hui GDF. Ce dernier pourra alors construire, gérer et exploiter le réseau de distribution en se rémunérant sur la vente du gaz.

A travers le contrat de concession, le SE38 représente et défend les intérêts des usagers du service public (accessibilité du réseau au plus grand nombre, sécurité, qualité du service, accueil, environnement etc.).

Une fois le contrat signé, le réseau construit par GDF reste propriété de la collectivité, non celle de GDF. Ainsi, le SE38 veille à ce que les engagements contractuels du concessionnaire soient respectés ; il contrôle la bonne application du contrat de concession.

Votre commune, comme 11 autres, a été inscrite, à la demande du SE38, pour être alimentée en gaz naturel dans le cadre du plan départemental de desserte gazière initié par l'Etat.

Aujourd'hui GDF refuse de signer le contrat de concession que lui propose le SE38 et qui garantit l'égalité de traitement à l'ensemble des habitants de la commune pour se raccorder au réseau. Malgré une poursuite des discussions locales avec GDF, seule une réponse nationale semble être l'issue de ce problème.

La construction du réseau de distribution de votre commune, qui s'étalera sur 3 ans est donc différée jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé avec GDF.

A défaut, dès avril 2003 le SE38 pourra faire appel à un opérateur gazier de son choix pour réaliser les travaux, le monopole de distribution de GDF cessant à cette date.

Le SE38 poursuit les démarches pour faire avancer ce dossier.

Conscient de l'impact que peut occasionner cette attente par rapport à vos préoccupations, en particulier sur votre mode de chauffage, le SE38 peut apporter des réponses à vos questions.

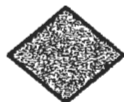
POUR NOUS CONTACTER

horaires d'ouverture au public : **8H30-11H45 et 14H00-16H30**

SE38 – 2, rue Marcel BENOIT 38000 GRENOBLE

☎ : 04-76-03-38-45

e-mail : syndicatenergies@SE38.fr



ETAT CIVIL 2001 (arrêté au 15/12/01)

◇ Naissances (déclarées en mairie)

- ARTHAUD Justine Sarah Marie, le 29 janvier à Vienne
- BUTHION Tanguy Daniel Guy, le 4 février à Vienne
- ROTH Mathilde Anne Cécile, le 22 février à Vénissieux
- ROLAND Mathilde, le 16 avril à Vienne
- LINDEN Micaela Marie-Emmanuelle Noadia, le 21 avril à Vénissieux
- CALLEJA Romaric Paul Joseph, le 21 mai à Sainte Colombe
- QUIRIEL Paul, le 8 juillet à Sainte Colombe
- MÉCHIN Marion, le 15 août à Vienne
- MOSA Antonio Pierre, le 6 septembre à Vienne
- BRUNDU Olivier Nicolas, le 2 septembre à Lyon 8^{ème}
- ALLIROL Matthieu Ronan, le 26 septembre à Sainte Colombe
- MOURADIAN Estelle Muriel Jacqueline, le 10 novembre à Sainte Colombe

Erratum : Dans l'Etat Civil 2000, naissances, il fallait lire :

- SAUNIER Jules Pierre Antoine, le 25 octobre et non SAUNIER Pierre Antoine

◇ Mariages

- GARDETTE Damien Jean-Charles et PERRET Gaëlle Magali, le 17 mars
- VICENTE Luis, Frédéric et ESCOFFIER Maryline, Monique, le 26 mai
- CROUTES Lionel Bernard et GONIN Corinne, le 16 juin
- JAMOT Bernard et TIBERE Suzette, Marithée, le 23 juin
- FABRE Yves Claude et ANTOYAN Maritza, le 02 juillet
- DEGROUT Stéphane et LARGEAU Cécile, Edith, Claude, le 1^{er} septembre

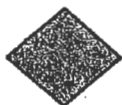
◇ Décès

- ODRAT Clément Marcel, le 14 mars, à l'âge de 70 ans
- FOURNIER Albert, Pierre, le 21 mai, à l'âge de 79 ans
- BOURGUIGNON Joseph, le 02 juin, à l'âge de 74 ans
- PREYNAT Jean Yves Marc, le 21 août, à l'âge de 61 ans
- GELAS Henri, le 03 octobre, à l'âge de 53 ans
- CLERC Claude-Philippe, Alain, le 12 novembre, à l'âge de 27 ans



PERMIS DE CONSTRUIRE ANNEE 2001

N°	Date dépôt	Nom, adresse pétitionnaire	Nature demande	Arrêté
1001	26/01/2001	SCHULLER Jacques Les Martinières	Extension	21/05/2001
1002	02/02/2001	MALATIER Thierry Les Pins	Construction neuve	30/05/2001
1003	13/02/2001	DIGONNET Louis Boiron	Abri chevaux	
1004	28/02/2001	DUSSARD Christian St Maurice	Abri chevaux	
1005	06/03/2001	GONTHIER Jean Paul N°1 Les Rives de la Sévenne	Extension	04/05/2001
1006	14/03/2001	BUTHION Roger Les Serpaizières	Aménagt ancienne maison	12/07/2001
1007	07/04/2001	DELTA Ent. Mr MARCHETTI ZAC des Pins	Construction neuve	11/09/2001
1008	03/08/2001	ROBERT Yves Rte de Simandres	Extension	16/10/2001
1009	07/08/2001	SCI TMS LOVEFRANCE ZAC des Pins	Ext. Entrepôt + bureaux	
1009-1	20/11/2001	SCI TMS LOVEFRANCE ZAC des Pins	Annexe permis de construire	



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

Harmonie de SEYSSUEL

HARMONIE DE SEYSSUEL 2001-2002

- ⇒ Nombre de musiciens : 30
- ⇒ Nombre d'adhérents : 50
- ⇒ Bureau directeur :
 - Président : Sébastien FANGET
 - Vice-présidente : Marie-Pascale MONNIER
 - Trésorière : Carole THOMAS
 - Trésorière adjointe : Sylvie AGNARD
 - Secrétaire : Dominique THOMAS
 - Secrétaire adjointe : Christelle LAURENT
 - Membres : Nicolas BELLAND, Cédric CROUZET, Jean ESCOFFIER, Yannick ROCHET, Albert ROLAND.

⇒ Quelques dates à retenir pour la saison 2001-2002 :

- le 2 mars 2002, nous organisons le 8^{ème} Seyssuivision au Théâtre Municipal de Vienne.
- le 9 mars 2002, le 5-7 Band se produira à Seyssuel.
- le 04 mai 2002, ce sera le Concert de printemps de l'Harmonie au Mille-Clubs de Chuzelles.
- les 13, 14 et 15 juin 2002, n'oubliez pas les Aubades à Seyssuel et à Chuzelles.



FOOTBALL CLUB DE LA SEIENNE

MANIFESTATIONS SAISON 2001 - 2002

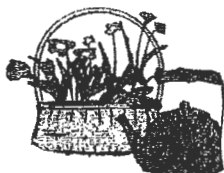
REPAS DANSANT	24/11/2001	SERPAIZE
LES ROIS	05/01/2002	CHUZELLES
BOUDIN	13/01/2002	SERPAIZE
LOTO	17/02/2002	VILLETTE
REPAS DANSANT	09/03/2002	VILLETTE
REPAS DU CLUB	30/03/2002	CHUZELLES
STAGE DE FOOT	08 AU 12/04/2002	SERPAIZE
TOURNOI DEBUTANTS	08/05/2002	CHUZELLES
TOURNOI POUSSINS	08/05/2002	CHUZELLES
TOURNOI BENJAMINS	09/05/2002	CHUZELLES
TOURNOI DES 15 ANS	20/05/2002	VILLETTE
TOURNOI DES 17 ANS	15 OU 16/06/2002	VILLETTE
FEUX DE LA ST JEAN	15/06/2002	VILLETTE
ASSEMBLEE GENERALE	21 OU 28/06/2002	SERPAIZE

Venez nombreux nous aider à faire vivre votre club

Le Bureau

RESULTATS MAISONS FLEURIES

2001



Noms - Prénoms	Points	Moyenne	Rang
MAISON AVEC JARDIN			
. Mme DIGONNET Nicole	51	17	1
. Mr PORTALES Max	43	14	2
. Mme ARTAUD Sylvie	32	10.66	3
. Mr PERRIER-BAVOUX Stéphane	25	7.66	4
. Mr PESTY Bernard	22	7.33	5
JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE			
. Mr GAYVALLET Daniel	47	15.66	1
. Mme BELLON Jeannine	45	15	2
. Mr PRAS Marcel	44	14.66	3
. Mme BARRALON Danièle	40	13.33	4
. Mme VIGNON Christine	39	13	5
. Mr LEYSIN Raymond	37	12.33	6
JARDIN INTERIEUR			
. Mr AVELLANEDA Gérard	45.5	15.16	1
. Mme PELLETANT Eliane	43	14.33	2
. Mr REGAL Joseph	39	13	3
. Mr MOURIER Jean	36.5	12.16	4
. Mr REGAL Yves	33	11	5
. Mr AURIC Patrick	23	7.66	6
BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN			
. Mr VENDEVILLE Robert	47	15.66	1
. Mme SARTORI	46.5	15.5	2
. Mr BERTOCHÉ Christian	43	14.33	3
. Mme THENOZ	42	14	4
. Mr MAS Marcel	42	14	4
. Mr BERTHOLAT Georges	39	13	6
. Mme REVEYRAND Paulette	39	13	6
BORDURE VOIE PUBLIQUE			
. Mr NORMAND Pascal	46	15.33	1
. Mr FOREST Albert	45	15	2
. Mr JEANNE Fernand	41	13.66	3
. Mme SIMON Mireille	40.5	13.5	4
. Mr RODRIGUEZ Emmanuel	38	12.66	5
TERRASSE AVEC JARDIN			
. M. MEYER Marc	41.5	13.83	1
. M. CARRET Michel	39	13	2
. M. PESENTI Eric	32	10.66	3
FERME FLEURIE			
. Mr RICHARD Pierre	49.5	16.5	1
. Mr GAYVALLET Jean	47	15.66	2
. Mr CARRET Pierre	45.5	15.33	3
. Mr PRAS Georges	44	14.66	4
HORS CONCOURS			
. Mr BOUCHER Pierre	57	19.33	1
. Mr BRUN Antoine	53.5	17.83	2
. Mr PALIN Henri	52	17.33	3
. Mr ESCOFFIER Raymond	52	17.33	3
. Mr ALIX HULAS	49.5	16.5	5
. Mr FAURE Maurice	47	15.66	6
. Mr GARCIA Daniel	46	15.33	7
. Mr MEUNIER André	43	14.33	8



PELE - MELE

COMPTEURS D'EAU ET CANALISATIONS EN HIVER

Il est rappelé que par temps froid toutes les dispositions doivent être prises afin d'éviter le gel des compteurs ou canalisations.

Le propriétaire ou l'abonné est responsable des dégâts occasionnés par le gel, il en est de même pour les fuites qui se produisent après le compteur.

Par précaution, il est demandé de vérifier à la fois son installation et sa consommation.

En cas de problèmes, contacter :

S.D.E.I
ZI de l'Abbaye - rue Laverlochère
38200 PONT-EVEQUE
Tél. : 0.810.396.396

PERMIS DE CONSTRUIRE - COMMUNIQUE DE LA D.D.E DE VIENNE

A compter du 01/01/2002



Votre dossier concernant l'application du droit des sols va être instruit par les services du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement.



L'instruction se fera à la direction départementale de l'Équipement de L'Isère, subdivision de Vienne.

[10 Rue Albert THOMAS, BP 125, 38209 VIENNE Cedex, fax 04 74 31 11 36]

**Les renseignements téléphoniques ou les prises de rendez vous se font exclusivement :
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30**

au numéro suivant : 04 74 31 11 40.

En dehors de cette plage, un répondeur rappellera ces horaires.

Les déclarations de travaux ou permis exemptés seront prochainement traités par la mairie (négociations et formations en cours avec les services de l'état).

SALAGE

La commune n'étant pas équipée et dans un souci de préservation de l'environnement aucun salage systématique n'est prévu.

Toutefois en prévision du verglas, des chutes de neige et pour la sécurité des Chuzellois, des sacs de sel ont été déposés chez 15 particuliers dans chaque quartier, pour répondre rapidement aux besoins. Ce sel est à votre disposition. Pour tout renseignement et demande de sac de sel supplémentaire s'adresser en mairie.

INFORMATIONS MIJIR et RIVHAJ

MIJIR (Mission Intercommunale des Jeunes de l'Isère Rhodanienne)

Vous avez terminé vos études, vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel, vous pouvez contacter la MIJIR. Cette mission locale accompagne dans leur parcours d'insertion social et professionnel les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

Les trois champs d'intervention prioritaires pour la MIJIR sont :

- L'orientation et la formation
- L'emploi
- Vie quotidienne et santé

RIVHAJ (Relais d'Initiative dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes)

Les principaux services du RIVHAJ sont :

- L'hébergement temporaire
- Sous location/bail glissant
- Bail accompagné

MIJIR / RIVHAJ
9, rue Laurent Florentin
38200 VIENNE
Tél. : 04.74.78.37.90

Un dossier est consultable en mairie.

SAC DU SYVROM

En ce début de l'année 2002, les élus distribueront dans vos boîtes aux lettres un sac fourni par le SYVROM pour faciliter le transport des emballages jusqu'aux containers (ce sac est réutilisable).

Bulletin tiré à 770 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°57 Dépôt légal - Décembre 2001